Security Intelligence Review Committee

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-77
ISBN 0-660-57038-6

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 Estimates

Part III

Security Intelligence
Review Committee

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources, as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 4
B. Use of 1990-91 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93
1. Highlights 6
2. Summary of Financial Requirements for 1992-93 7

B. Recent Performance
1. Highlights 7
2. Review of Financial Performance 9

C. Background
1. Introduction 9
2. Mandate 9
3. Program Objective 10
4. Program Description 10
5. Program Organization for Delivery 10

D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 12

E. Program Performance Information 13

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 19
2. Personnel Requirements 20
3. Net Cost of Program 21

Index 22

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	Security Intelligence Review Committee		
45	Program expenditures	1,427	1,460
(S)	Contributions to employee benefit plans	114	108
	Total Agency	1,541	1,568

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992-93 Main Estimates
	Security Intelligence Review Committee	
45	Security Intelligence Review Committee - Program expenditures	1,427,000

Program by Activity

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates			1991-92
	Budgetary		Total	Main Estimates
	Operating	Capital		
Security Intelligence Review Committee	1,532	9	1,541	1,568

B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Budget	Total Available For Use	Actual Use
	Security Intelligence Review Committee			
40	Program expenditures	1,407,000	1,407,000	1,306,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	98,000	98,000	98,000
	Total Program - Budgetary	1,505,000	1,505,000	1,404,000

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93

1. Highlights

The Committee intends to emphasize the following aspects of its mandate in 1992-93:

- submission of its eighth report to Parliament, to be tabled by the Solicitor General of Canada in October 1992 detailing the results of the past year's review of Canadian Security Intelligence Service (CSIS) activities;
- completion of an extensive investigation into CSIS activities regarding the Air India flight 182 disaster in 1985;
- finalization of a new statistical collection system for the analysis of warrants issued under the CSIS Act;
- a review of exchanges of information between CSIS and domestic agencies, with particular reference to exchanges between CSIS and CSE;
- a review of exchanges of information between CSIS and foreign agencies in two particular countries;
- an audit of the use of all intrusive powers, all ministerial directions, and all targeting authorizations by CSIS in one region of Canada;
- an in-depth review of CSIS activities with respect to Arab-Canadians during the Gulf War;
- further examination of CSIS' treatment of internal security concerns;
- examination of a government data bank which identifies permanent residents in Canada deemed to pose a demonstrable risk to national security; and
- the completion of other statutory requirements under section 38 of the CSIS Act, including the analysis of statistics on operational activities and the review of section 20 "unlawful conduct" cases.

More detail about many of these activities can be found in the section entitled Program Performance Information on pages 12 to 14.

2. Summary of Financial Requirements for 1992-93

Figure 1: Financial Requirements

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Security Intelligence Review Committee	1,541	1,568	1,404	1,405
Person-years*	14	14	14	13

* See figure 8, page 20 for additional information on person-years.

Explanation of change: The financial requirements for 1992-93 are $27,000 or approximately 1.5% lower than the 1991-92 forecast expenditures (based on information available as of November 30, 1991). This decrease is due to:

	($000)
- A reduction pursuant to the February 26, 1991 budget cuts of	(50)
- A decrease for the removal of severance pay as part of the wage envelope policy	(5)
- An increase for inflationary salary increases	28
Net Decrease	(27)

B. Recent Performance

The first Chairman and Members of the Review Committee were appointed on November 30, 1984. The past year was, therefore, the Committee's eighth year of operation. The present Chairman, the Honourable John W.H. Bassett, P.C., O.C., O.Ont., replaced the retiring Chairman, the Honourable Ronald G. Atkey, P.C., Q.C. on November 30, 1989. The Honourable Stewart D. McInnes, P.C., Q.C., replaced a retiring Member, the Honourable Frank McGee, P.C., on the same date. On November 30, 1991 the Honourable Edmond Jacques Courtois,P.C., Q.C. replaced the Honourable Paule Gauthier, P.C., Q.C., O.C. and the Honourable Michel Robert, P.C., Q.C. replaced the Honourable Jean Jacques Blais, P.C., Q.C..

1. Highlights

Highlights of the Program's performance in 1990-91 were:

o the tabling in Parliament by the Solicitor General of the Committee's 1990-91 annual report. This report included case summaries concerning the Committee's complaints function;

- the investigation of security complaints, or their resolution in consultation with the departments concerned, and the investigation of reports from ministers concerning Immigration or Citizenship;

- the submission to the Solicitor General of a report examining CSIS activities in relation to native canadians;

- completion of an audit of domestic exchanges of information with federal and provincial agencies, departments and police forces covering all regions of Canada, and completion of a review of exchanges of information with foreign governments and agencies, with special emphasis on information on Canadians;

- conclusion of a review of the final disposition of files on individuals or groups collected by the now-defunct Counter-Subversion Branch of CSIS;

- completion of a report on the targeting and investigation of academic employees as part of a review of CSIS operations on university campuses;

- continued development of the section 38 statistical data base of statistics on operational activities with special emphasis on warrants, personnel and funding.

- an examination of use by the Service of "multiple target" authorizations to investigate groups of unnamed persons;

- the preparation and conduct of a second regional audit covering all aspects of the use of powers by CSIS.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91		
	Actual	Main Estimates	Change
Security Intelligence Review Committee	1,404	1,505	(101)
Person-Years*	14	14	-

* See figure 8, page 20 for additional information on person-years.

C. Background

1. Introduction

The Security Intelligence Review Committee has its mandate under the Canadian Security Intelligence Service Act, to carry out the independent and external review of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and the investigation of complaints about CSIS activities. It is also required to investigate complaints from individuals who have had their employment prospects affected by the denial of a security clearance, and complaints referred to it by the Human Rights Commission. Finally, it is required to investigate reports made to it by the Secretary of State, the Minister of Immigration, and the Solicitor General of Canada, which relate to national security or to an individual's involvement in organized crime. The Committee is required to report annually to Parliament through the Solicitor General on these matters.

2. Mandate

The Committee derives its powers from the Canadian Security Intelligence Service Act promulgated on July 16, 1984. The first Chairman and Members were appointed by His Excellency the Governor General in Council on November 30, 1984. The second Committee was appointed on November 30, 1989, and the third Committee was appointed on November 30, 1991.

The Committee is empowered to set its own Rules of Procedure, and to employ an executive director and adequate staff to support its activities. The Act requires the Committee to report annually to the

Solicitor General of Canada who must, in turn, table the report in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the day the Minister receives it. The Committee may also require CSIS or the Inspector General appointed under the CSIS Act to conduct a review of specific activities of the Service and provide the Committee with a report of the review.

3. Program Objective

The objective of the Review Committee is to provide external review of the Canadian Security Intelligence Service's performance of its duties and functions; and to examine complaints by individuals or reports by Ministers related to security clearances and the national security of Canada.

4. Program Description

Within the broad range of duties specified by the Act, there are distinct sets of activities through which the Committee delivers its program:

- by carrying out research into CSIS activities generally;
- by instituting studies, reviews, or compliance audits of specific CSIS activities;
- by undertaking special studies at the request of the Solicitor General under section 54 of the Act;
- by consulting with leading civil libertarians and experts in security intelligence matters, both domestic and foreign;
- by communicating its findings to the Solicitor General from time to time, to senior officials where appropriate, and to Parliament in its Annual Report;
- by investigating speedily, thoroughly, and fairly all complaints and reports laid before it; and
- by attempting to act as a catalyst in the effort to improve and streamline the security assessment process in the Public Service.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Security Intelligence Review Committee has one Activity which is identical to the Program.

Organization Structure: The Committee is made up of a Chairman and four members; all are appointed by the Governor in Council after consultation by the Prime Minister with the leaders of the opposition parties in the House of Commons. The Chairman is the Chief Executive Officer of the Committee.

Members of the Committee meet at least monthly and each spends approximately seven days each month on Committee business; the Chairman's heavier responsibilities require him to spend approximately nine days each month on the Committee's business. The Chairman and Members receive honoraria and expenses for the time they devote to the Committee.

The Committee has engaged a small staff of fourteen in total: an executive director, a senior complaints officer to handle complaints and ministerial reports; a Director of Research Counter-Terrorism, a Director of Research Counter-Intelligence, and four Research officers; an executive assistant who co-ordinates activities on behalf of the Chairman, conducts all media liaison, co-ordinates the production of the Annual Report, and undertakes research projects; an administrative officer who is also the Committee registrar for hearings; and an administrative support staff of four. There is a particular burden on the Committee's administrative support because the material handled by the Committee is sensitive and highly classified, and must be dealt with using special security procedures.

The Committee decides formally at its monthly meetings the research and other activities it wishes to pursue, and sets priorities for the staff. Day-to-day operations are delegated to the Executive Director with direction where necessary from the Chairman in his role as the Chief Executive Officer of the organization.

Figure 3: Organizational Structure

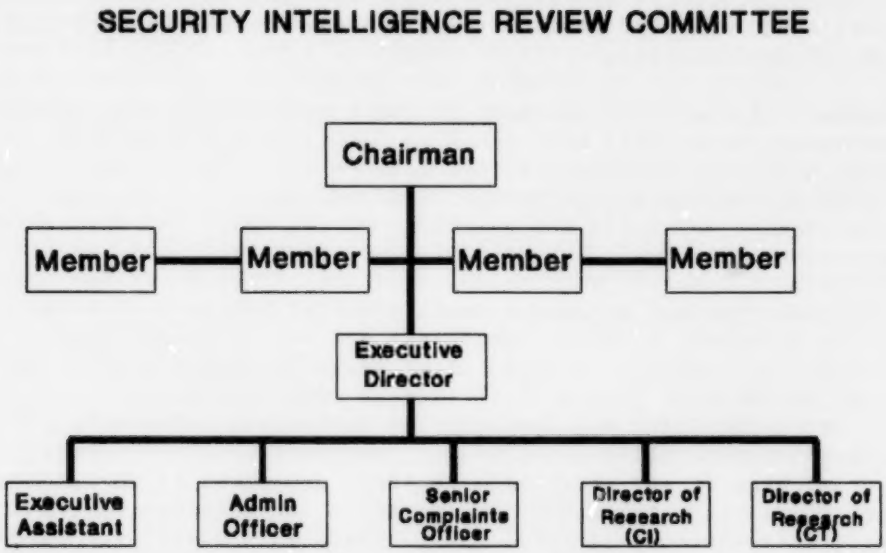

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Social and Political Environment: In its review function the Committee is influenced by both Parliamentary and public opinion. The Committee's role is to assure both parliamentarians and, through them, the general public that CSIS is not only effectively protecting national security but is also doing so within the limits of the CSIS Act.

When it appears that all is not well in some aspect of CSIS activities the Committee, upon its own initiative or at the request of the Solicitor General, must conduct an investigation. This was a factor affecting the Committee's resource requirements every year so far and is likely to affect expenditures in most future years. The Atwal warrant case, the Boivin case, the Air India tragedy, and the possible involvement of the Security Service of the RCMP or CSIS in the Peace Movement are some examples.

If the Committee is to make judgements about CSIS activities it must be very well informed about the social, political, and intelligence environment in which CSIS operates. Members of the Committee must take advantage of occasions when opinion-leaders and experts in the fields of security intelligence and civil liberties gather for conferences or seminars, or when they are available to meet the Committee. SIRC Members arranged and took part in two such seminars in fiscal year 1990-91.

Frequency of complaints and ministerial reports: Finally, the major external factor currently influencing the Program is the rate at which security clearance complaints, complaints from the public about CSIS activities, reports from the Secretary of State on Citizenship matters, reports from the Solicitor General of Canada and the Minister of Employment and Immigration, and referrals from the Human Rights Commission are put before the Committee. These complaints and ministerial reports are often complex and time-consuming; they are also a heavy drain on the Committee's financial resources. In 1992-93 they will continue to consume a great deal of the Committee's resources.

E. Program Performance Information

The Committee's program is comprised of two main functions: review, and the investigation of complaints and reports. The assignment of staff personnel and financial resources is expected to be generally as shown in Figure 4.

Figure 4: 1992-93 Resources by Function

Function	1992-93 Person-years	1992-93 $000
Review (Research, Policy Analysis, and audit)	7	771
Investigation of complaints and Ministerial reports	2	220
Security and general administrative support	5	550
	14	1,541

Review: The research, analysis, audit, and consultation that comprise the review function are continuing processes that provide the basis for the Committee's ability to report with confidence to Parliament in its annual report each September. Occasionally, a particular research project or study may fall wholly within a fiscal year, making it possible to establish discrete costs; this is most likely to happen with studies requiring the special expertise of outside consultants under contract. More often, the Committee's research and monitoring activities will require assigned resources over a period of years, with reports, conclusions or recommendations flowing from the Committee on a sporadic timetable.

Thus, the annual report in any given year, or special Committee reports to the Solicitor General when appropriate, will usually reflect the application of resources provided for more than one year.

The Committee has a staff program in place to ensure that as much as possible of all published material of interest is provided to Members in full or summary form. A network of academics and experts in Britain, the U.S., and Australia as well as in Canada is now in place, and the Committee receives a steady flow of relevant material. The Committee intends to continue to meet experts in the field for in-depth discussions at least once each quarter. The staff resources required for this program have stabilized at approximately one half person year.

In 1992-93, Committee research staff will be focusing on a review of CSIS activities with respect to the crash of Air India flight 182 in 1985. Four staff members have been directed to the task, along with a senior consultant. For much of 1992-93, all research projects, statutory requirements and annual audits will thus have to be carried out by a skeleton research staff. Therefore, few new projects are expected to be completed.

Though most of the information obtained will be highly classified, and will not, therefore, appear in an annual report, in 1992-93 the Committee will:

- commence a thorough review of CSIS investigative activities with respect to the crash of Air India flight 182 in 1985. The study will determine whether CSIS achieved a standard of performance consistent with its mandate under the CSIS Act. The study will include a review of CSIS documents, briefings from other departments, and interviews with involved CSIS officers. The Committee will examine only the actions of CSIS, not those of other government departments;

- examine the Service's investigative activities with respect to Arab Canadians during the Gulf War. The Committee's study will examine CSIS interviews of Arab

Canadians, targeting authorizations, any general CSIS investigative activities, and advice provided to government;

- complete a further review of the Internal Security procedures of the Service. The study will examine the efficacy of current CSIS procedures to prevent penetration of the Service by a hostile intelligence service;

- put into place a new statistical system for the review of warrant authorizations obtained by the Service. Committee staff themselves, will compile the data. The Committee requires detailed warrant statistics as a means of examining, and assuring themselves of the legitimacy of new warrant-based investigative activities; and

- conduct annual audit activities, including regional audits, audits of exchanges with domestic and foreign agencies, and audits of activities by CSIS investigators on university campuses.

Investigations and Complaints: The security and general administrative support activity is still oriented toward the complaints function because of the complexity of complaints and the consequent flow of documents, transcripts, and Committee reports. A roster of qualified outside counsel is maintained to assist in the investigation and hearing of complaints.

The volume of complaints or ministerial reports dealt with by the Committee from its inception in November 1984 until November 1991 is shown in Figure 5.

Figure 5: SIRC Complaint Cases from 1984-85 to Nov 30, 1991

Year	General Complaints	Security Clearance	Citizen-ship	Immi-gration	Human Rights	Total
1991-92	40	4	-	-	-	44
1990-91	37	23	-	-	-	60
1989-90	46	21	-	-	2	69
1988-89	16	12	-	3	-	31
1987-88	33	2	1	3	-	39
1986-87	12	6	-	2	-	20
1985-86	17	85	12	1	1	116
1984-85	3	1	1	-	-	5
TOTAL	204	154	14	9	3	384

Of these 384 cases 378 have been completed, of which four are still under appeal before the Federal Court of Canada, and two before the Supreme Court of Canada.

Figure 6: SIRC Complaint Cases from 1984/85 to Nov 30, 1991

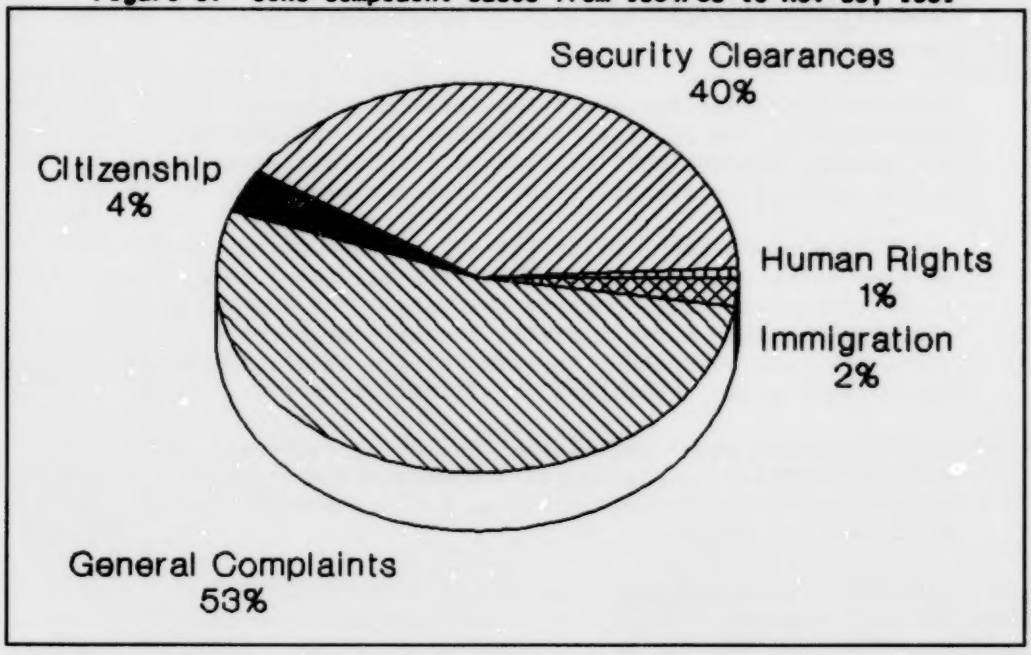

The table in Figure 5 and the Graph in Figure 6 omit the approximately 2,200 general complaints received from CSIS employees having to do with the use of official languages in the Service. The Committee dealt with these complaints using special procedures.

Many Parliamentarians and others have requested information on the manner and the extent to which CSIS uses the new warrant procedures authorized by the CSIS Act. Parliamentarians also request Committee comments or reports on all major events concerning CSIS which appear in the media. The Atwal warrant case, the Boivin case, the Air India tragedy, the possible involvement of CSIS in the Peace Movement, and CSIS' activities concerning Native Canadians, are some examples. The Committee attempts to integrate investigations such as these into its planned agenda each year. The Committee then reports on each special investigation to the Solicitor General pursuant to section 54 of the CSIS Act. The Solicitor General, in turn, often makes Committee reports public.

The Committee has still been unable to reach agreement with CSIS about the publication in its annual report of better warrant statistics. This is a complex subject with no elegant solutions. However, the Committee has made proposals to Parliament in this regard, and the Special Parliamentary Committee chaired by Blaine

Thacker, M.P., has unanimously endorsed the Committee's proposal. The government did not act on the proposal. Meanwhile, the Committee has enhanced its own warrant statistics collection capacity, and has published in its most recent Annual Report an estimate of the number of Canadians potentially affected by CSIS' use of Federal Court Warrants.

Response Time: The Committee has created a computer program which measures the response time in dealing with complaints with a view to reducing the time taken by purely Committee procedures during the complaints process. There are, of course, delays which are beyond the Committee's control because the complainant, CSIS, another party to the investigation, or a vital witness requires further time. However, the Committee measures its own effectiveness by measuring response times within its own control. There was consistent improvement during the first three years of the Committee's operations. The time taken for an average non-complex case was reduced from over four months in 1985 to less than three months by early 1988. Staff changes and the unusual complexity of most cases in 1989 resulted in some regression; by the Fall of 1989 cases were averaging nearly five months to complete. The number of cases before the Committee so far in 1991-92 was less than in 1990, but their complexity has increased even further, likewise the time taken to complete them. Cases decided in 1991 averaged six months to complete.

Effectiveness: The Committee has been in existence now for seven years. However, it is still not possible to assess objectively the effectiveness of the program. It is difficult to see how measures of effectiveness will ever be other than highly subjective with regard to the review function. There are many subjective indicators such as remarks by Parliamentarians, academics, editorial writers, and two foreign professors who have studied the Canadian system, which testify to the fact that many independent observers believe that the Committee is reviewing CSIS effectively. In general, the Special Parliamentary Committee chaired by Blaine Thacker, M.P., after a year-long investigation, gave the Review Committee a positive evaluation. Our first meeting with the parliamentary sub-committee on national security indicated the existence of a good rapport between SIRC and the sub-committee.

These indicators have considerable value because in its review of CSIS' activities, the Committee's effectiveness can only be measured externally by the degree to which Parliament and the Public perceive the Committee to be an effective watchdog, to be fully informed about CSIS activities, and to be in tune with contemporary attitudes about what those activities should encompass. Internally, the Committee will judge its own effectiveness by the degree to which Members are satisfied that they really do know all that they should know about CSIS' activities.

In its role as the investigator of complaints or ministerial reports, the Committee has been able to establish procedures for the efficient and fair disposition of cases put before it. The Committee will consider itself effective in this area if the fairness with which it draws the difficult line between individual liberty and national security is acknowledged by the parties concerned. The Committee's performance may also be judged by the extent to which its recommendations are accepted by the Governor in Council, and the number of times its rulings or procedures are successfully appealed before the Courts. Of the 384 cases completed by the Committee since its creation, only six have been appealed. Two of these cases went to the Supreme Court.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Security Intelligence Review Committee financial requirements by object are presented in Figure 7.

Figure 7: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Personnel			
Salaries and wages	714	697	666
Contributions to employee benefit plans	114	108	98
	828	805	764
Goods and services			
Transportation & communications	92	92	149
Information	18	18	22
Professional and special services	547	597	270
Rentals	32	32	11
Purchased repair and upkeep	3	3	2
Utilities materials and supplies	12	12	16
Other subsidies and Payments	-	-	-
	704	754	470
Total operating	1,532	1,559	1,234
Capital	9	9	170
	1,541	1,568	1,404

2. Personnel Requirements

Personnel expenditures account for 52% of the total cost of the Program. A profile of the Program's personnel requirements is provided in Figure 8.

Figure 8: Details of Personnel Requirements

	Person-Years*			Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91		
Management	1	1	1	61,500-138,300	-
Administrative Services	2	2	2	17,470-72,817	42,699
Program Administration	8	8	8	17,470-72,817	43,975
Clerical and Regulatory	1	1	1	16,504-40,509	-
Secretarial, Stenographic and Typing	2	2	2	16,356-40,768	31,068
	14	14	14		

*** Person-years:** Refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees. Person-years of the Committee are not subject to Treasury Board control but are disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted authorities. Figure 9 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 9: Total Cost of the Program for 1992-93

(thousands of dollars)	Main Estimates 1992-93	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1992-93	Estimated Total Program Cost 1991-92
Security Intelligence Review Committee	1,541	199	1,740	1,739

* Other costs of $199,000 consist of: ($000)

- o accommodation provided without charge by Public Works 173
- o employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat 26

Index

A

Annual Report 6, 9-10, 14, 16
Appeals 16-19
Audits 6-8, 13

C

Citizenship 8, 15
Complaints 15-17
Counter-Subversion 8
Counter-Terrorism 7, 10
Counter-Intelligence 10

D

Data bank 6

E

Effectiveness 17

F

Foreign Agencies 6, 14

I

Immigration 7, 15

N

Native Canadians 8,

O

Organization Structure 11

R

Response time 17

S

Special Parliamentary Committee 17

U

University Campus 15

Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-77
ISBN 0-660-57038-6

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Préface

Conçu comme document de référence, le présent plan de dépenses contient divers niveaux d'information pouvant répondre aux besoins du public.

Le document comprend deux sections. La section I donne un aperçu du Programme, y compris une description des données de base, une perspective de la planification et des objectifs ainsi que des renseignements sur le rendement qui constituent la base des ressources humaines. La section II fournit de plus amples renseignements sur les dépenses et les ressources, ainsi que des analyses spéciales dont le lecteur peut avoir besoin pour mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée de la répartition des autorisations de dépenser figurant dans la Partie II du Budget des dépenses, afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires et de faciliter l'évaluation du rendement financier du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document est présenté d'une façon qui permet au lecteur de trouver facilement les renseignements dont il a besoin. La table des matières indique le contenu de chaque section. En outre, des références permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les détails qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 7

B. Rendement récent
1. Points saillants 8
2. Examen des résultats financiers 9

C. Données de base
1. Introduction 9
2. Mandat 9
3. Objectif du Programme 10
4. Description du Programme 10
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 10

D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 12

E. Données sur le rendement du Programme 13

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 19
2. Besoins en personnel 20
3. Coût net du Programme 21

Index 22

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit (en milliers de dollars)		Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
45	Dépenses du Programme	1 427	1 460
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	114	108
	Total de l'organisme	1 541	1 568

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit (dollars)		Budget principal 1992-1993
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	
45	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité - Dépenses du Programme	1 427 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993			Budget principal 1991-1992
	Budgétaire		Total	
	Fonctionnement	Dépenses en capital		
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1 532	9	1 541	1 568

B. Emploi des autorisations en 1990-1991 - Volume II des Comptes publics

Crédit (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité			
40	Dépenses du Programme	1 407 000	1 407 000	1 306 000
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	98 000	98 000	98 000
	Total du Programme - Budgétaire	1 505 000	1 505 000	1 404 000

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993

1. Points saillants

Le Comité a l'intention en 1992-1993 d'accentuer les points suivants de son mandat :

- présentation de son huitième rapport au Parlement, lequel sera déposé par le Solliciteur général du Canada en octobre 1992 et énumérera les résultats de l'examen des activités du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) effectué l'an dernier;
- achèvement d'une enquête exhaustive sur les activités du SCRS concernant la catastrophe survenue en 1985, à l'avion du vol 182 d'Air India;
- mise au point d'un nouveau système de statistiques pour l'analyse des mandats émis en vertu de la Loi sur le SCRS;
- examen des échanges d'information entre le SCRS et des organismes canadiens, notamment le Centre de sécurité des télécommunications;
- examen des échanges d'information entre le SCRS et les organismes de deux pays étrangers en particulier;
- vérification de l'utilisation, par le SCRS, dans une région du Canada, de tous les moyens d'intrusion, de toutes les lignes directrices ministérielles et de toutes les autorisations d'enquête obtenus par le SCRS;
- examen approfondi des activités du SCRS relativement aux Canadiens d'origine arabe durant la Guerre du Golfe;
- examen plus poussé de la façon dont le SCRS a réagi aux menaces à la sécurité intérieure;
- vérification d'une base de données sur les résidants permanents du Canada dont il peut être démontré qu'ils posent un risque pour la sécurité nationale;
- exécution d'autres fonctions indiquées à l'article 38 de la Loi sur le SCRS, et notamment analyse de statistiques sur le fonctionnement du Service et examen, conformément à l'article 20, d'"actes illicites".

Pour plus de détails sur une bonne partie de ces activités, consulter la rubrique " Données sur le rendement du Programme" de la page 13 à la page 15.

2. Sommaire des besoins financiers pour 1992-1993

Tableau 1 : Besoins financiers

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Emploi réel 1990-1991	Emploi réel 1989-1990
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1 541	1 568	1 404	1 405
Années-personnes*	14	14	14	13

* Voir le tableau 8, page 20 pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication des changements : Les besoins financiers pour 1992-1993 sont de 27 000 $ ou approximativement 1,5 p. 100 moins élevés que les prévisions pour 1991-1992 (qui sont fondées sur l'information disponible au 30 novembre 1991). Cette diminution est imputable:

	(en milliers de dollars)
a une baisse conséquente au budget du 26 février 1991,	(50)
a une baisse par suite de la suppression de l'indemnité de cessation d'emploi à l'intérieur de l'enveloppe des salaires	(5)
à une augmentation des salaires attribuable à l'inflation	28
Diminution total	(27)

B. Rendement récent

Le premier président et les membres du Comité de surveillance ont été nommés le 30 novembre 1984. Par conséquent, le Comité terminait sa huitième année entière d'existence. Un nouveau président, l'honorable John W.H. Bassett, C.P., O.C., O.Ont, a remplacé l'honorable Ronald G. Atkey, C.P, c.r., qui s'est retiré le 30 novembre 1989. L'honorable Stewart G. McInnes, C.P., c.r., a également remplacé l'honorable Frank McGee, C.P., qui s'est retiré à la même date. Le 30 novembre 1991, l'honorable Edmond Jacques Courtois, C.P., c.r., a été nommé pour remplacer l'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., c.r., et l'honorable Michel Robert pour remplacer l'honorable Jean-Jacques Blais, P.C., c.r.

1. Points saillants

Les points saillants du rendement du Programme en 1990-1991 ont été les suivants :

- le dépôt au Parlement par le Solliciteur général du rapport annuel du Comité pour 1990-1991, comprenant des résumés d'affaires relativement aux plaintes présentées au Comité;

- les enquêtes sur les plaintes en matière de sécurité, ou leur règlement de concert avec les ministères concernés, et les enquêtes sur les rapports des ministres concernant l'immigration ou la citoyenneté;

- la présentation au Solliciteur général d'un rapport sur les activités du SCRS concernant les autochtones du Canada;

- conclusion d'une vérification des échanges intérieurs de renseignements avec des organismes, des ministères et des corps policiers fédéraux et provinciaux dans toutes les régions du Canada, et conclusion d'un examen des échanges de renseignements avec des organismes et gouvernements étrangers, l'accent étant mis sur l'information relative aux Canadiens;

- l'achèvement de l'examen de l'élimination des dossiers rassemblés sur des particuliers ou des groupes par l'ancienne Direction de l'antisubversion du SCRS;

- l'achèvement d'un rapport sur le ciblage et les enquêtes relatives à des membres du corps professoral, dans le cadre d'un examen des activités du SCRS sur les campus universitaires;

- poursuite de la constitution d'une base de données statistiques sur les activités opérationnelles, l'accent étant mis sur les mandats, le personnel et le financement;

- l'examen de l'utilisation que fait le SCRS des autorisations "multicibles" obtenues pour faire enquête sur des groupes ou des personnes non nommés;

- préparation et exécution d'une deuxième vérification régionale couvrant tous les volets de l'utilisation des pourvoirs du SCRS.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1 404	1 505	(101)
Années-personnes*	14	14	-

* Voir le tableau 8, page 20 pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

C. Données de base

1. Introduction

En vertu de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a pour mandat de procéder à l'examen indépendant et externe du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), et de faire enquête sur les plaintes relatives aux activités de ce dernier. Il doit aussi enquêter sur les plaintes des particuliers dont les perspectives d'emploi ont été touchées par le refus d'une habilitation de sécurité, ainsi que sur les plaintes que lui communique la Commission des droits de la personne. Enfin, il doit faire enquête sur les rapports que lui présente le secrétaire d'État, le ministre de l'Immigration et le Solliciteur général du Canada concernant la sécurité nationale ou l'implication d'un particulier dans le crime organisé. Le Comité doit présenter un rapport annuel au Parlement sur ces questions par l'entremise du Solliciteur général.

2. Mandat

Les pouvoirs du Comité émanent de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, promulguée le 16 juillet 1984. Le premier président et les membres du Comité ont été nommés par Son Excellence le Gouverneur général en conseil le 30 novembre 1984. Le deuxième Comité fut nommé le 30 novembre 1989 et le troisième, le 30 novembre 1991.

Le Comité est autorisé à établir la procédure à suivre et à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. Il est tenu en vertu de la loi de présenter un rapport annuel au Solliciteur général du Canada qui doit, à son tour, le déposer à chaque chambre du Parlement dans les 15 premiers jours de séance après l'avoir reçu. Le Comité peut aussi charger le SCRS ou l'inspecteur général nommé en vertu de la Loi sur le SCRS d'examiner des activités précises du Service et de faire rapport de cet examen au Comité.

3. Objectif du Programme

Le Comité est chargé d'assurer une surveillance externe de la façon dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions, et d'examiner les plaintes déposées par des particuliers ou les rapports présentés par des ministres relativement à des habilitations de sécurité et à la sécurité nationale du Canada.

4. Description du Programme

Le Programme du Comité porte sur certaines catégories distinctes d'activités prévues dans la loi :

- recherches sur les activités du SCRS en général;
- études, examens et vérifications de certaines activités du SCRS;
- réalisation d'études spéciales à la demande du Solliciteur général et en vertu de l'article 54 de la Loi;
- consultation des principaux promoteurs des libertés civiles et des experts en matière de renseignement de sécurité, au Canada et à l'étranger;
- la transmission périodique de ses conclusions au Solliciteur général, aux hauts fonctionnaires au besoin, et au Parlement dans son rapport annuel;
- enquête rapide, approfondie et équitable de la totalité des plaintes et des rapports qui lui sont présentés; et
- amélioration et rationalisation du processus d'habilitation de sécurité dans la fonction publique.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité : Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a une activité laquelle s'identifie au Programme lui-même.

Organisation : Le Comité se compose d'un président et de quatre membres, tous nommés par le gouverneur en conseil après consultation par le Premier ministre avec les chefs des partis de l'opposition à la Chambre des communes. Le président est le premier dirigeant du Comité.

Les membres du Comité se réunissent au moins une fois par mois, consacrant tous au moins 7 jours par mois aux affaires du Comité et le président, en raison de ses responsabilités plus lourdes consacre environ 9 jours par mois. Le président et les membres reçoivent des honoraires et des indemnités pour leurs services.

Le Comité compte un effectif de 14 personnes: un directeur exécutif; un agent supérieur des plaintes chargé des plaintes et des rapports ministériels; un directeur de recherche Antiterrorisme; un directeur de recherche Contre-espionnage; quatre agents de la recherche; un adjoint administratif chargé de coordonner les activités au nom du président, d'entretenir des relations avec la presse, coordonner la présentation du rapport annuel, et d'entreprendre des projets de recherche; un agent administratif qui fait fonction de greffier d'audience, et quatre employés de soutien. La tâche du soutien administratif du Comité est particulièrement lourde, car les documents traités par le Comité sont délicats, ils portent une cote de sécurité élevée, et ils doivent faire l'objet de procédures spéciales de sécurité.

Au cours des réunions mensuelles, le Comité définit les activités de recherche et autres qu'il désire entreprendre, et il établit des priorités pour le personnel. Les activités quotidiennes sont confiées au directeur exécutif qui consulte au besoin le président en sa qualité de premier dirigeant de l'organisme.

Tableau 3: Composition de l'organisme

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

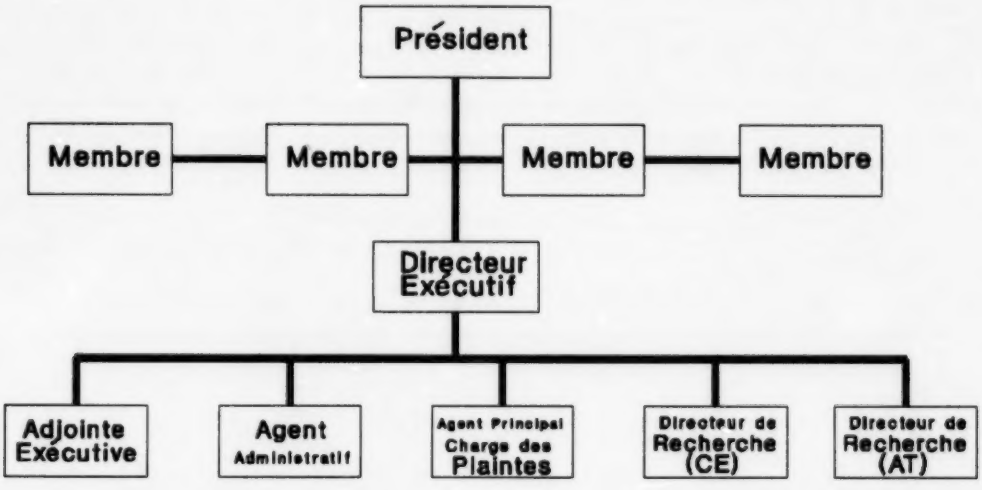

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Environnement social et politique : Dans son activité d'examen, le Comité subit l'influence tant de l'opinion publique que de celle des sénateurs et des députés. Le rôle du Comité consiste à assurer à la fois aux sénateurs et aux députés et, par leur entremise, au grand public, que le SCRS non seulement protège efficacement la sécurité nationale, mais qu'il le fait également tout en respectant les dispositions de la Loi sur le SCRS.

De même, lorsqu'il est évident que tout ne fonctionne pas très bien à certains égards dans les activités du SCRS, le Comité doit, de son propre chef ou à la demande du Solliciteur général, tenir une enquête. C'est un facteur qui, chaque année, touche les besoins du Comité en matière de ressources et peut avoir des répercussions sur les dépenses des prochaines années. Les dossiers Atwal, Boivin et Air India et l'implication probable du Service de sécurité de la GRC ou du SCRS dans le movement pacifiste en sont des exemples, concernant des années antérieures.

Pour porter des jugements sur les activités du SCRS, le Comité doit être très bien renseigné au sujet du milieu social, politique et secret au sein duquel évolue le SCRS. Les membres du Comité doivent profiter des occasions où les spécialistes dans les domaines du renseignement de sécurité et des libertés civiles et les guides d'opinion se réunissent en conférences ou en colloques, ou lorsqu'ils sont disponibles pour rencontrer le Comité. Des membres du CSARS ont organisé et ont pris part à deux de ces colloques dans l'exercice financier 1991-1992.

Fréquence des plaintes et rapports ministériels : Enfin, le grand facteur externe qui influence actuellement le Programme est le rythme avec lequel les plaintes au sujet de l'habilitation de sécurité, les plaintes du public à l'égard des activités du SCRS, les rapports du secrétaire d'État sur les questions de citoyenneté, les rapports du Solliciteur général du Canada et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et les cas soumis par la Commission canadienne des droits de la personne arrivent devant le Comité. Ces plaintes et ces rapports ministériels sont souvent compliqués et prennent beaucoup de temps; aussi, ils grèvent lourdement les ressources financières du Comité. En 1992-1993, ils continueront d'absorber une grande partie des ressources du Comité.

E. Données sur le rendement du Programme

Le programme du Comité comprend deux fonctions principales. L'examen et l'enquête sur les plaintes et les rapports. La répartition du personnel et des ressources financières coincide de manière générale avec celle indiquée au tableau 4.

Tableau 4: Ressources selon la fonction en 1992-1993

	1992-1993	
Fonction	Années-personnes	Traitement (en milliers de dollars)
Examen (Recherche, analyse des politiques et vérification)	7	771
Enquêtes sur les plaintes et les rapports ministériels	2	220
Sécurité et soutien administratif général	5	550
	14	1 541

Examen: Les recherches, analyses, vérifications et consultations qui sont la base de l'examen sont des processus continus qui permettent au Comité de présenter chaque septembre un rapport annuel au Parlement. Occasionnellement, un projet de recherche ou d'une étude correspond parfois à un exercice financier, ce qui permet d'en établir le coût sur un an; c'est généralement le cas des

études qui exigent des connaissances spécialisées et qui sont confiées à des conseillers contractuels. Le plus souvent, des ressources devront être attribuées aux activités de recherche et de surveillance du Comité durant plusieurs années, et le Comité présentera ses rapports, conclusions ou recommandations sans suivre de calendrier particulier.

Ainsi, le rapport annuel du Comité, ou ses rapports spéciaux au Solliciteur général, au besoin, font habituellement état des ressources attribuées pour plus d'un an.

Le Comité a mis en place un programme à l'intention du personnel afin que ses membres reçoivent le texte intégral ou le résumé d'un aussi grand nombre de documents que possible susceptibles de les intéresser. Il existe maintenant un réseau d'universitaires et d'experts en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Australie ainsi qu'au Canada, qui envoient régulièrement des documents pertinents au Comité. Le Comité a l'intention de continuer à rencontrer des experts dans le domaine pour des discussions approfondies au moins une fois par trimestre. Le personnel requis pour effectuer ce programme s'est stabilisé à approximativement une demie année-personne.

En 1992-1993, le personnel de recherche du Comité mettra l'accent sur les activités du SCRS concernant l'écrasement, en 1985, de l'avion qui effectuait le vol 182 d'Air India. Quatre recherchistes ont été affectés à la tâche, plus un consultant principal. Durant une bonne partie de 1992-1993, tous les projets de recherche, les fonctions prévues dans la Loi et les vérifications annuelles devront donc être exécutés avec un personnel de recherche réduit à sa plus simple expression. Par conséquent, il n'y aura sans doute pas beaucoup de nouveaux projets.

Même si la plupart des renseignements obtenus porteront une cote de sécurité très élevée et par conséquent ne figureront pas dans le rapport annuel de 1992-1993, le Comité compte entreprendre les activités suivantes.

- Un examen approfondi des enquêtes effectuées par le SCRS concernant l'écrasement, en 1985, de l'avion qui effectuait le vol 185 d'Air India. Il s'agira de déterminer si le Service s'est conformé au mandat que lui confie la Loi. Pour cela, on dépouillera la documentation du SCRS, on se renseignera auprès d'autres ministères et on interrogera les enquêteurs du SCRS. le Comité n'examinera que les actes du SCRS et non ceux d'autres ministères.

- Un examen des enquêtes effectuées sur des Canadiens d'origine arabe par le Service, durant la Guerre du Golfe. Le Comité passera en revue les entrevues faites par le Service avec des Canadiens d'origine arabe, ses autorisations d'enquête, le travail général d'enquête auquel le SCRS a pu se livrer et les conseils dispensés au gouvernement.

- Un examen approfondi des procédures de sécurité interne du Service portant sur l'efficacité des mesures prises par le Service pour se protéger contre la pénétration par des services de renseignement hostiles;

- La mise en place d'un nouveau système de collectes de données sur l'examen

des mandats obtenus par le Service. Le personnel du Comité compilera lui-même les statistiques. Le Comité a besoin de statistiques détaillées pour s'assurer du bien-fondé des nouvelles enquêtes instituées avec un mandat.

- Des vérifications annuelles des activités, et notamment des vérifications dans les régions, des vérifications des échanges d'information avec des organismes canadiens et étrangers et des vérifications des activités des enquêteurs du SCRS sur les campus universitaires.

Enquête et plaintes: Le personnel de sécurité et de soutien administratif consacre une grande partie de son activité aux plaintes, qui sont très nombreuses, et aux documents, transcriptions, et rapports du Comité qui en résultent. Le Comité conserve une liste de conseillers de l'extérieur auxquels il fait appel pour l'aider à enquêter sur les plaintes dont il est saisi.

Le volume des plaintes ou rapports ministériels dont le Comité s'est chargé depuis son existence en novembre 1984 jusqu'en novembre 1991 est indiqué au Tableau 5.

Tableau 5 : Plaintes au CSARS - 1984-1985 au 30 novembre 1991

Année	Plaintes générales	Cote de sécurité	Citoyenneté	Immigration	Droits de la personne	Total
1991-1992	40	4	-	-	-	44
1990-1991	37	23	-	-	-	60
1989-1990	46	21	-	-	2	69
1988-1989	16	12	-	3	-	31
1987-1988	33	2	1	3	-	39
1986-1987	12	6	-	2	-	20
1985-1986	17	85	12	1	1	116
1984-1985	3	1	1	-	-	5
TOTAL	204	154	14	9	3	384

De ces 384 plaintes, 378 ont été réglées, dont 4 sont en appel devant la Cour fédérale du Canada, et 2 devant la Cour suprême du Canada.

Tableau 6: Plaintes au CSARS - 1984-1985 au 30 novembre 1991

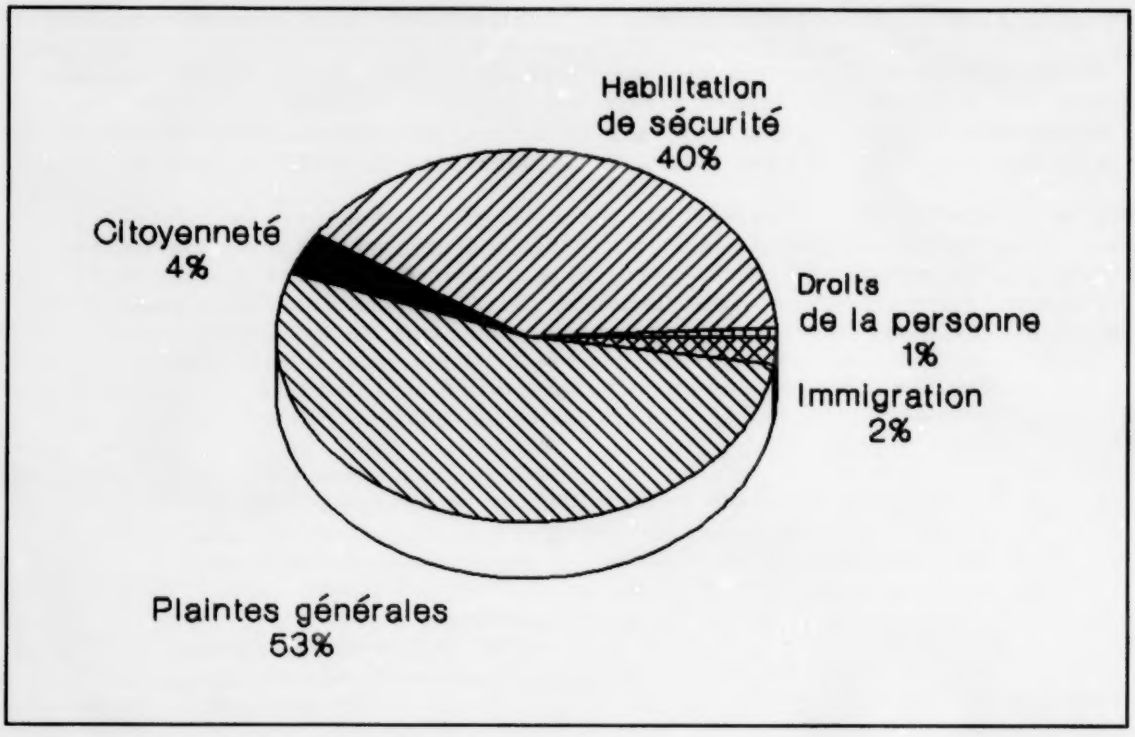

Ne figurent dans le Tableau 5 ni le diagramme du Tableau 6 les quelques 2 200 plaintes portées par les employés du SCRS concernant l'utilisation des langues officielles dans le Service. Le Comité s'est occupé de ces plaintes en utilisant une procédure spéciale.

De nombreux députés et sénateurs, et d'autres personnes aussi, ont demandé comment et dans quelle mesure le SCRS se sert des nouvelles méthodes de mandat autorisées par la Loi sur le SCRS. Ils ont également demandé au Comité de rendre compte des principaux événements auxquels le SCRS est lié et qui ont fait les manchettes. Les dossiers Atwal, Boivin et Air India, et l'implication probable du SCRS dans le mouvement pacifiste ainsi que les activités du SCRS relativement aux autochtones, en sont des exemples. Le Comité tente d'intégrer des enquêtes comme celles-ci dans son programme annuel. Ensuite, en vertu de l'article 54 de la Loi sur le SCRS, il rend compte au Solliciteur général qui, en retour, rend souvent publics les rapports du Comité.

Le Comité n'a pas encore réussi à s'entendre avec le SCRS au sujet de la publication de meilleures statistiques sur les mandats dans son rapport annuel. Il s'agit d'un problème complexe auquel il n'y a pas de solution élégante. Toutefois, le Comité a fait au Parlement des propositions que le Comité spécial du Parlement présidé par le député Blaine Thacker a unanimement approuvées. Le

gouvernement n'a pas donné suite. Dans l'intervalle, le CSARS a amélioré ses propres statistiques sur les mandats et publié dans son plus récent rapport annuel un chiffre estimatif pour le nombre de Canadiens visés par les mandats obtenus de la Cour fédérale par le SCRS.

Temps de réponse : Le Comité a créé un programme ordinateur qui mesure le temps de réponse aux plaintes, afin de réduire le temps pris uniquement par les procédures du Comité durant le processus de plaintes. Il y a évidemment des retards auxquels le Comité n'y peut rien parce que le plaignant, le SCRS, une autre partie à l'enquête ou un témoin important demande plus de temps. Toutefois, le Comité évalue sa propre efficacité en mesurant le temps de réponse sous son contrôle. Il y a eu une amélioration constante durant les trois premières années des opérations du Comité. En 1985 on prenait plus de quatre mois pour s'occuper d'une plainte non-compliquée; au début de 1988, le même cas prenait moins de trois mois. Des récents changements dans le personnel et des cas plus compliqués en 1989 ont occasionné une régression; à l'automne 1989 les plaintes prenaient presque 5 mois avant qu'elles soient réglées. Le nombre de cas soumis au Comité jusqu'à présent en 1991-1992, est moins qu'en 1990, mais leur complexité a encore augmenté, de même que le temps pris pour les régler. En 1991, les plaintes entendues ont été complétées moyennement en six mois.

Efficacité du Programme : Le Comité existe maintenant depuis sept ans. Toutefois il est encore impossible d'évaluer objectivement l'efficacité du programme. Il est aussi difficile de se rendre compte que les critères d'efficacité seront autres que très subjectifs en ce qui concerne les activités d'examen. Il existe plusieurs indices tels que des commentaires faits par des parlementaires, académiciens, rédacteurs en chef, et deux professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien, ce qui atteste du fait que plusieurs observateurs indépendants croient en l'efficacité du Comité en ce qui concerne l'examen ou la surveillance du SCRS. En général, le Comité spécial du Parlement présidé par le député Blaine Thacker a, après une enquête d'un an, donné au Comité de surveillance une évaluation positive. Lors de notre première rencontre avec le sous-comité sur la sécurité nationale, nous nous sommes bien entendus avec lui.

Ces indices sont d'une grande valeur car en ce qui concerne la surveillance des activités du SCRS, l'efficacité du Comité ne peut être mesurée extérieurement qu'en fonction de l'opinion que le Parlement et le public peuvent avoir du Comité en tant que gardien et sur l'ampleur de l'information qu'il possède sur les activités du SCRS. Intérieurement, le Comité jugera sa propre efficacité en fonction de la connaissance que ses membres estiment avoir de l'ensemble des activités du SCRS.

Pour ce qui est des enquêtes sur les plaintes et les rapports ministériels, le Comité a pu établir des procédures pour le règlement efficace et juste des affaires dont il est saisi. Le Comité aura rempli son rôle avec efficacité dans ce domaine si les parties concernées reconnaissent qu'il respecte la frontière ténue entre la liberté individuelle et la sécurité nationale. On pourra également évaluer le rendement du Comité par la mesure dans laquelle le Gouverneur en conseil accepte les recommandations qu'il formule, et par le nombre de fois où l'appel de ses décisions ou des mesures qu'il prend est couronné de

succès devant les tribunaux. Des 384 plaintes réglées par le Comité depuis son existence, seulement six ont été en appel. Deux ont été portées devant la Cour suprême.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Le tableau 7 donne les besoins financiers du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité par article.

Tableau 7 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel			
Traitements et salaires	714	697	666
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	114	108	98
	828	805	764
Biens et services			
Transports et communications	92	92	149
Information	18	18	22
Services professionnels et spéciaux	547	597	270
Location	32	32	11
Achat de services de réparation et d'entretien	3	3	2
Services publics, fournitures et approvisionnements	12	12	16
Autres subventions et paiements	-	-	-
	704	754	470
Total des dépenses de fonctionnement	1 532	1 559	1 234
Capital	9	9	170
	1 541	1 568	1 404

2. Besoins en personnel

Les dépenses en personnel représentent 52 p. 100 du coût total du Programme. Le tableau 8 donne la répartition des besoins en personnel du Programme.

Tableau 8 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes*			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
	92-93 visées	91-92 prévues	90-91 réelles		
Gestion	1	1	1	61 500-138 300	-
Services administratifs	2	2	2	17 470- 72 817	42 699
Administration des programmes	8	8	8	17 470- 72 817	43 975
Commis aux écritures et aux règlements	1	1	1	16 504- 40 509	-
Secrétariat, sténographie, dactylographie	2	2	2	16 356- 40 768	31 068
	14	14	14		

***Années-personnes** : L'expression "années-personnes" désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés. Les années-personnes du Comité ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle actuelle des traitements indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1991. La colonne visant l'échelle des traitements moyens indique la base des coûts estimatifs des salaires, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses ne comprend que les dépenses à imputer sur les autorisations déjà accordées au Programme. Le tableau 9 donne des précisions sur les autres éléments des coûts dont il faut tenir compte pour obtenir le coût total calculé du Programme.

Tableau 9 : Coût total du Programme en 1992-1993

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993	Plus autres coûts*	Coût total estimatif du Programme	
			1992-1993	1991-1992
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1 541	199	1 740	1 739

* Les autres coûts de 199 000 $ comprennent :

	(en milliers de dollars)
o locaux fournis sans frais par Travaux publics	173
o bénéfices d'employé comprenant la part de l'employeur des primes et des frais d'assurance réglés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	26

Index

A

Antisubversion 8
Antiterrorisme 7, 10
Autochtones 8

B

Base de données 6,

C

Campus universitaires 15
Citoyenneté 8, 15
Comité parlementaire spécial 17
Composition de l'organisme 12
Contre-espionage 10

E

Efficacité 17

I

Immigration 7, 15

O
Organisation 10
Organismes étrangers 6, 14

P

Plaintes 15-17
Plaintes en appel 16, 19

R

Rapport annuel 6, 9, 10, 14, 16

T

Temps de réponse 17,

V

Vérifications 6-8, 13